



L'OFFICE
D'INVESTISSEMENT
DU RPC

Rapport 2009 sur l'investissement responsable

PÉRIODE VISÉE : DU 1^{ER} JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2009

Profil de l'Office

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada est un organisme de gestion de placements professionnel qui place l'actif dont le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») n'a pas besoin pour verser les prestations de retraite courantes. Créé par une loi du Parlement en décembre 1997 dans la foulée des fructueuses réformes du RPC, l'organisme a pour mandat d'aider à constituer les prestations de retraite des 17 millions de cotisants et de bénéficiaires du RPC en maximisant le rendement tout en évitant les risques de perte indus.

D'après le dernier rapport de l'actuaire en chef du Canada, publié en 2007, le RPC, tel qu'il est constitué à l'heure actuelle, sera viable pendant la période de 75 années projetée dans le rapport. Le rapport indique que le montant des cotisations au RPC devrait excéder celui des prestations annuelles jusqu'en 2020. Le revenu de placement de l'Office ne servira donc pas au versement des prestations pour les 11 prochaines années. Par conséquent, la caisse du RPC augmentera considérablement d'ici 2020. Après 2020, elle continuera d'augmenter, mais à un rythme plus lent puisqu'une partie du revenu de placement sera affectée au versement des prestations de retraite. En augmentant la valeur des fonds dont disposera le RPC à long terme, l'Office aidera celui-ci à tenir la promesse de pensions faite à la population canadienne.

Afin de continuer à diversifier le portefeuille du RPC, l'Office investit dans des actions de sociétés ouvertes, des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des obligations indexées sur l'inflation, des infrastructures et des titres à revenu fixe. Les placements canadiens, hautement diversifiés, totalisent environ 48,0 milliards de dollars; le reste de la caisse est investi à l'échelle mondiale de sorte que le revenu tiré des placements à l'étranger revient au Canada et sert au versement des prestations de retraite futures.

L'Office d'investissement du RPC est une société d'État qui a été expressément conçue par les ministres des Finances fédéral et provinciaux afin de pouvoir exercer ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements, sur les marchés financiers du secteur privé, dans le respect de l'obligation publique de rendre des comptes.

L'organisme rend des comptes au Parlement et aux ministres des Finances fédéral et provinciaux, qui sont les gérants du RPC. Plusieurs caractéristiques clés, notamment un modèle de gouvernance sans lien de dépendance, un conseil indépendant et un mandat axé uniquement sur le placement, distinguent l'Office des importants fonds communs d'actifs gouvernementaux gérés par l'État, généralement désignés comme des « fonds souverains ».

L'Office a son siège social à Toronto et compte des bureaux à Londres et à Hong Kong. Sa gouvernance et sa gestion sont distinctes de celles du RPC.

Pour de plus amples renseignements sur l'Office, consultez son site Web, à l'adresse www.oirpc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président	9	Vote par procuration
2	Approche en matière d'investissement responsable	12	Recherche et intégration
4	<i>Principes pour l'investissement responsable</i> des Nations Unies	13	En perspective
5	Engagement		

Message du président

Depuis la publication de son dernier *Rapport sur l'investissement responsable*, l'Office, à l'instar de tous les autres organismes de placement, a dû composer avec une crise financière mondiale et soutenue alors que les marchés du crédit étaient paralysés, que l'économie mondiale s'est resserrée et que les principaux marchés des actions ont été le théâtre de ventes massives parmi les plus importantes de l'histoire. Malgré la conjoncture difficile, l'Office a poursuivi le développement de son programme d'investissement responsable comme il l'a fait chaque année depuis son adoption, en 2005.

D'ailleurs, la crise financière illustre selon nous l'importance d'une saine gouvernance et nous permet de réitérer notre engagement à reconnaître et à analyser les occasions et les risques de placement associés aux facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance (ESG). Cet engagement cadre également avec notre horizon de placement à long terme.

L'Office investit dans plus de 2 900 sociétés ouvertes à l'échelle mondiale, dont 600 sociétés canadiennes. En tant qu'investisseur et propriétaire à long terme, nous pensons qu'un comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs ESG peut généralement avoir une influence favorable sur le rendement financier. C'est pourquoi, comme il est énoncé dans notre *Politique en matière d'investissement responsable*, nous examinons les facteurs ESG du point de vue du risque et du rendement et encourageons les sociétés à opter pour des politiques et des pratiques qui améliorent le rendement financier à long terme.

En ce qui a trait à nos placements dans des sociétés ouvertes, nous exprimons notre opinion par un engagement direct auprès des sociétés et en collaboration avec d'autres investisseurs, par l'exercice de nos droits de vote par procuration et par le soutien et l'utilisation de recherches visant à intégrer les facteurs ESG à une saine analyse financière. Depuis la publication de notre dernier rapport, nous avons étendu nos activités d'engagement à notre portefeuille d'actions de sociétés de marchés émergents, élément ajouté en mars 2009.

Conformément à notre engagement en ce qui a trait à l'information sur nos activités en matière d'investissement responsable, le présent rapport constitue un examen détaillé de nos activités et de nos réalisations. Je vous invite également à consulter notre *Politique en matière d'investissement responsable*, affichée sur notre site Web, www.oirpc.ca.

*Le président et chef de la direction,
Office d'investissement du RPC,*

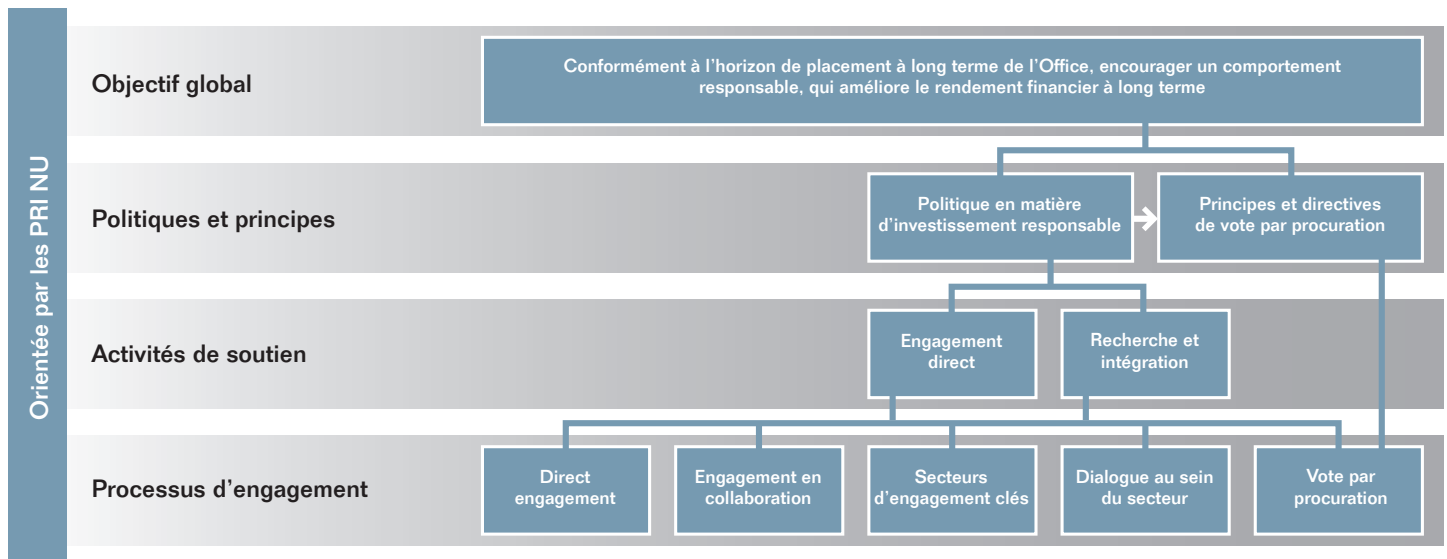


David F. Denison

Approche en matière d'investissement responsable

Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, l'approche de l'Office en matière d'investissement responsable est orientée par un objectif global, dirigée par des politiques et des principes, et réalisée par l'intermédiaire d'activités de soutien et de processus d'engagement.

APPROCHE DE L'OFFICE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Politiques et principes

Notre *Politique en matière d'investissement responsable* décrit notre approche à ce chapitre ainsi que les activités et les processus importants sur lesquels nous nous appuyons pour réaliser nos objectifs.

Nos *Principes et directives de vote par procuration* indiquent la façon dont l'Office exerce habituellement son droit de vote sur les questions soumises au vote des actionnaires et présentent le point de vue de l'Office sur d'autres questions importantes auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Engagement

En conformité avec notre horizon de placement à long terme, nous encourageons les entreprises, dans le cadre d'une politique d'engagement, à adopter une conduite qui accroît le rendement financier à long terme. Comme nous croyons que les contraintes réduisent le rendement ou augmentent le risque, ou les deux, à long terme, nous n'appliquons pas de critères de sélection des titres.

L'engagement prend la forme d'un dialogue avec la haute direction et les membres du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles nous investissons, de même qu'avec les organismes de réglementation, les associations du secteur et les autres intervenants. L'engagement peut se faire directement ou dans le cadre d'initiatives en collaboration avec d'autres investisseurs afin de combiner ressources et expertise.

Nous croyons que l'engagement permet aux actionnaires de susciter des changements positifs visant à accroître le rendement financier à long terme, et nous aide par conséquent à nous acquitter de notre mandat de dégager un rendement maximal tout en évitant les risques de perte indus. Actuellement, notre engagement porte sur trois secteurs clés : les changements climatiques, les industries d'extraction (secteurs pétrolier, gazier et minier) et la rémunération des cadres.

L'un des principaux objectifs de notre engagement est d'encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à présenter un niveau plus élevé d'information et de transparence. Nous croyons que l'information est la clé qui permet aux investisseurs de mieux comprendre, évaluer et apprécier le risque et le rendement potentiels, y compris l'effet possible des facteurs ESG sur le rendement de l'entreprise. Outre l'information, nous encourageons les entreprises à adopter des pratiques exemplaires dans la gestion des facteurs ESG qui peuvent avoir une incidence sur le rendement financier à long terme.

Vote par procuration

L'un des mécanismes les plus efficaces dont nous disposons dans le cadre de notre processus d'engagement est le vote par procuration. À titre de propriétaire de sociétés ouvertes, l'Office a le droit de voter sur les propositions présentées aux actionnaires durant les assemblées annuelles et les assemblées extraordinaires. L'exercice de nos droits de vote par procuration nous permet d'intervenir auprès de toutes les sociétés ouvertes qui composent notre portefeuille par rapport à des questions ayant une incidence sur leur rendement financier à long terme.

Recherche et intégration

Nous encourageons activement les courtiers en valeurs mobilières et les autres sociétés de recherche à produire des recherches et des analyses plus approfondies sur les facteurs ESG. L'information obtenue nous aide à intégrer ces facteurs, le cas échéant, à nos méthodes de placement.

Gestion de nos activités d'investissement responsable

Nous avons formé une équipe de professionnels expérimentés en ce qui a trait aux facteurs ESG. Cette équipe aide à orienter nos activités d'investissement responsable et à mettre en œuvre notre *Politique en matière d'investissement responsable*. La haute direction de l'Office, notamment le président et chef de la direction, joue un rôle actif dans la surveillance de nos activités d'investissement responsable.

Rapports

Conformément à son engagement en matière de transparence, l'Office publie chaque année un rapport sur ses activités en matière d'investissement responsable et sur les résultats obtenus. La période visée par le rapport s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, ce qui nous permet de présenter un rapport sur nos activités en matière de vote par procuration à la fin de chaque période de vote. De plus, notre *Politique en matière d'investissement responsable* et des renseignements sur la façon dont nous avons exercé nos droits de vote par procuration se trouvent sur notre site Web.

Exemples de facteurs ESG :

- Émissions de gaz à effet de serre
- Risques liés aux droits de la personne
- Pratiques de rémunération des cadres supérieurs
- Élection des administrateurs

Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (PIR NU)



Au début de 2005, le secrétaire général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan, a invité l'Office et un groupe restreint composé des principaux investisseurs institutionnels du monde à aborder la question de l'investissement responsable dans une perspective mondiale et fiduciaire. En collaboration avec des experts du secteur des placements, des organismes intergouvernementaux et gouvernementaux, des organismes de la société civile et le milieu universitaire, nous avons participé à la formulation des *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies (PIR NU). Les PIR NU constituent un cadre de pratiques exemplaires permettant aux investisseurs de tenir compte des facteurs ESG dans leurs décisions de placement et leurs pratiques en tant que propriétaires.

1 INTÉGRER LES FACTEURS ESG AUX PROCESSUS D'ANALYSE DES PLACEMENTS ET DE PRISE DE DÉCISIONS.

L'Office encourage activement l'amélioration des recherches et de l'analyse, notamment par l'allocation de commissions de négociation, afin de promouvoir des recherches sur les placements qui intègrent mieux les facteurs ESG importants à long terme.

2 AGIR COMME PROPRIÉTAIRE ACTIF ET INTÉGRER LES FACTEURS ESG DANS LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES EN TANT QUE PROPRIÉTAIRES.

Nous mettons en pratique nos *Principes et directives de vote par procuration* et exerçons nos droits de vote par procuration liés à nos titres de sociétés ouvertes. Nous discutons aussi directement avec les entreprises de leur rendement et de leur présentation d'information à l'égard des facteurs ESG.

3 VISER UNE INFORMATION APPROPRIÉE DES ENTITÉS DANS LESQUELLES NOUS INVESTISSONS À L'ÉGARD DES FACTEURS ESG.

Nous soutenons une gamme d'initiatives afin d'encourager une plus grande transparence des entreprises à l'égard de facteurs ESG comme le risque relatif aux changements climatiques et la rémunération des cadres, ce qui comprend notamment la présentation d'information aux organismes de réglementation et aux associations du secteur.

De plus en plus d'organismes adhèrent aux PIR NU. Depuis qu'ils ont été adoptés en avril 2006, le nombre de signataires a décuplé; il dépasse 500 signataires, dont l'actif sous gestion total se chiffre à 18 billions de dollars américains.

En tant que signataire, l'Office s'engage à l'égard des six principes des PIR NU, qui orientent ses activités et sa présentation d'information en matière d'investissement responsable. Voici des exemples de la manière dont l'Office met en œuvre chacun des principes.

4 PROMOUVOIR L'ACCEPTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PIR NU DANS LE SECTEUR DES PLACEMENTS.

Nous communiquons régulièrement de l'information concernant le programme d'investissement responsable de l'Office. Par exemple, nous avons participé à une table ronde sur les pratiques d'investissement responsable au Canada lors de la conférence du printemps 2009 de l'Association canadienne des gestionnaires de caisse de retraite.

5 COLLABORER AFIN D'ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU PROCESSUS DES PIR NU.

Nous avons participé à des initiatives d'engagement en collaboration à l'échelle internationale par l'intermédiaire du UN PRI Engagement Clearinghouse.

6 PRÉSENTER DE L'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS LIÉES AUX PIR NU ET SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS EN VUE DE LEUR MISE EN ŒUVRE.

Nous produisons un rapport annuel sur nos activités en matière d'investissement responsable, qui comprend notamment un sommaire de nos activités en matière de vote par procuration. De plus, nous présentons sur notre site Web, après l'assemblée des actionnaires de chaque société ouverte, de l'information sur la façon dont nous avons exercé nos droits de vote.

Secteurs d'engagement clés

À l'heure actuelle, nos efforts d'engagement portent sur les secteurs clés suivants : **les changements climatiques** et **la rémunération des cadres** – des enjeux qui touchent de nombreux secteurs – et **les industries d'extraction** – un secteur d'une importance particulière pour l'économie canadienne et au sein duquel les entreprises font souvent face à une gamme de défis liés aux facteurs ESG. À long terme, ces secteurs clés présentent des risques liés aux facteurs ESG pour bon nombre des sociétés qui composent notre portefeuille d'actions de sociétés ouvertes.

SECTEUR D'ENGAGEMENT : CHANGEMENTS CLIMATIQUES POURQUOI LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES?

Les changements climatiques constituent un secteur d'engagement clé, car les risques émergents qui y sont liés pourraient avoir une incidence importante sur la valeur pour l'actionnaire à long terme. Notre engagement relativement aux changements climatiques est axé sur les secteurs de l'énergie et des services publics, pour lesquels le renforcement de la réglementation relative aux émissions de gaz à effet de serre (GES) pourrait entraîner une hausse des coûts.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- L'amélioration de l'information sur les données relatives aux émissions de GES.
- La présentation d'information par les entreprises sur les stratégies de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de rapports sur la viabilité et d'états financiers annuels.
- L'approfondissement de la recherche et de l'analyse concernant l'incidence, sur la valeur à long terme pour l'actionnaire, du renforcement de la réglementation relative aux émissions de GES.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons continué à intervenir auprès de plusieurs sociétés canadiennes des secteurs de l'énergie et des services publics, certaines étant parmi les plus importants émetteurs de GES au Canada, afin d'encourager une information accrue sur leurs stratégies de rendement et de gestion.
- Nous avons joué un rôle de leader mondial dans le cadre du CDP, qui envoie chaque année une demande d'information sur la gestion liée aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre à des sociétés du monde entier. Le CDP continue à étendre sa portée à l'échelle mondiale, notamment auprès des sociétés dans les marchés émergents. Cette année, le questionnaire a été envoyé à plus de 3 700 sociétés, dont 200 au Canada. En tant que membre du groupe consultatif du CDP pour le Canada, nous avons contribué à parrainer le Rapport du CDP pour le Canada, qui souligne les pratiques exemplaires des sociétés canadiennes en matière d'information.
- Nous avons encouragé les analystes en recherche sur les actions et les courtiers en valeurs mobilières à approfondir leur analyse des risques et des occasions liés aux changements climatiques pour les entreprises.
- Nous avons présenté notre opinion à des sociétés, des organismes de réglementation et des associations du secteur concernant les lacunes en ce qui a trait à l'information.
- Nous avons fait une présentation à l'Université de Toronto à l'occasion d'un atelier de finance environnementale portant sur l'information des sociétés et les déclarations liées aux changements climatiques et autres problèmes environnementaux.

- Nous avons voté pour plusieurs propositions d'actionnaires demandant une information accrue sur les risques liés aux changements climatiques.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Plusieurs des sociétés canadiennes auprès desquelles nous sommes intervenus ont amélioré l'information présentée sur les questions liées aux changements climatiques et à la viabilité, notamment en fournissant plus de détails sur la mise en œuvre de leurs stratégies et sur leur rendement par rapport aux objectifs liés aux changements climatiques et à la viabilité.
- Quatre-vingt-dix-neuf sociétés canadiennes ont répondu à la demande d'information du Carbon Disclosure Project (CDP) en 2009. La plupart des grandes sociétés et des émetteurs importants répondent maintenant au questionnaire du CDP. Par ailleurs, grâce au nombre accru de réponses de sociétés dans les marchés émergents, le CDP continue de progresser à l'échelle mondiale.
- À la suite de notre demande présentée en 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié des lignes directrices concernant la présentation d'information sur les risques liés aux changements climatiques dans le rapport de gestion du rapport annuel des sociétés.

SECTEUR D'ENGAGEMENT : INDUSTRIES D'EXTRACTION POURQUOI LES INDUSTRIES D'EXTRACTION?

Les industries d'extraction sont au nombre de nos secteurs d'engagement clés, car les sociétés pétrolières, gazières et minières ont à tenir compte de divers facteurs environnementaux et sociaux qui doivent faire l'objet d'une gestion efficace pour que la société présente de la valeur à long terme pour l'actionnaire.

QUELS SONT NOS OBJECTIFS?

- L'adoption de normes plus rigoureuses pour les activités dans des pays à risque élevé, notamment en ce qui a trait aux pratiques relatives aux droits de la personne, aux relations avec les collectivités locales et à la transparence des paiements d'impôt et de redevances.
- L'amélioration de l'information sur le rendement et les stratégies de gestion en matière d'environnement dans le cadre de rapports sur la viabilité et d'états financiers annuels.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons continué à intervenir auprès de sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères qui exercent leurs activités dans des pays à risque élevé, notamment en Birmanie, en République démocratique du Congo et au Guatemala, afin d'encourager une plus grande transparence et de meilleures stratégies de gestion du risque.
- Nous avons discuté avec la haute direction de plusieurs sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères, dans le cadre de rencontres régulières, des risques environnementaux et sociaux.
- Nous soutenons, en tant qu'investisseur, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, initiative multilatérale regroupant des gouvernements, des entreprises, des investisseurs et des organisations non gouvernementales qui appuient l'amélioration de la gouvernance d'entreprise dans les pays riches en ressources par la vérification et la communication des paiements d'impôt et de redevances des sociétés et des revenus des gouvernements provenant des sociétés pétrolières, gazières et minières.

- Dans le cas d'une initiative d'engagement en collaboration menée par l'intermédiaire du UN PRI Engagement Clearinghouse, nous sommes signataires, conjointement avec d'autres investisseurs d'envergure mondiale, de lettres envoyées à plus de 100 sociétés pétrolières, gazières et minières mondiales exerçant leurs activités ou ayant des droits d'exploration dans des pays candidats de l'Initiative. Ces lettres soulignent les progrès réalisés jusqu'à maintenant par les sociétés signataires et encouragent les sociétés non signataires à se joindre à l'Initiative. En compagnie d'autres investisseurs, nous avons tenu des rencontres de suivi avec plusieurs sociétés.
- Nous avons voté pour plusieurs propositions d'actionnaires demandant à des sociétés pétrolières, gazières et minières canadiennes et étrangères une information accrue sur leur engagement dans les collectivités et sur leurs pratiques environnementales.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Plusieurs sociétés pétrolières, gazières et minières ont accepté d'étudier ou de mettre en œuvre des améliorations à l'information et aux stratégies de gestion par rapport à des questions comme la gestion du risque environnemental, l'engagement dans les collectivités locales, les droits de la personne et la transparence des paiements d'impôt et de redevances.
- Plusieurs sociétés minières améliorent leurs pratiques, par exemple en adoptant des normes conformes aux *Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme*.
- L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives a réalisé des progrès cette année. Elle reçoit maintenant l'appui de plus de 40 sociétés pétrolières, gazières et minières parmi les plus importantes du monde, sociétés qui participent activement au processus se rattachant à l'Initiative. De plus, 29 pays candidats travaillent à sa mise en œuvre. En février 2009, l'Azerbaïdjan est devenu le premier pays à s'y conformer intégralement.

SECTEUR D'ENGAGEMENT : RÉMUNÉRATION DES CADRES POURQUOI LA RÉMUNÉRATION DES CADRES?

La rémunération des cadres fait partie de nos secteurs d'engagement clés, car l'existence d'un lien clair entre la rémunération et le rendement constitue la meilleure façon de faire coïncider l'intérêt du conseil d'administration et de la direction avec celui des actionnaires, assurant ainsi la croissance de la valeur pour l'actionnaire à long terme.

QUEL EST NOTRE OBJECTIF?

- L'établissement d'un lien clair entre la rémunération et le rendement et la présentation d'information claire et complète, par l'entreprise, sur la rémunération des cadres.

QUELLES MESURES AVONS-NOUS PRISES?

- Nous avons fourni, dans le cadre de rencontres avec les dirigeants de sociétés canadiennes des secteurs de la finance et de l'énergie, de la rétroaction sur les questions liées à la rémunération des cadres.
- Nous avons joué un rôle de leader dans des initiatives d'engagement coordonnées par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance auprès de plusieurs grandes institutions financières et d'une société de télécommunications canadiennes en vue de proposer des plafonds raisonnables pour les régimes de retraite complémentaires des cadres dirigeants, une amélioration

de l'information présentée en matière de rémunération ainsi qu'un renforcement du lien entre la rémunération et le rendement.

- Nous avons participé à des initiatives d'engagement en collaboration avec des membres du Council of Institutional Investors (CII) afin d'encourager deux sociétés américaines des secteurs des matériaux et des biens de consommation de base à améliorer l'information en matière de rémunération et à modifier certains éléments de leur programme de rémunération afin d'accroître le lien entre la rémunération et le rendement.
- Nous avons précisé nos *Principes et directives de vote par procuration* en matière de rémunération des cadres en y ajoutant des lignes directrices affirmant notre appui aux politiques de récupération et aux plafonds raisonnables pour les régimes de retraite complémentaires des cadres dirigeants.
- Nous avons joué un rôle actif dans l'élaboration des Principes de bonne gouvernance pour la rémunération des dirigeants 2009 de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, qui fournissent des lignes directrices aux conseils d'administration et encouragent l'harmonisation des décisions en matière de rémunération avec la réussite à long terme de la société et des actionnaires.
- Nous avons coparrainé une étude du Clarkson Centre for Business Ethics & Board Effectiveness (CCBE) de l'École des hautes études commerciales Rotman de l'Université de Toronto sur la rémunération des cadres et le lien entre la rémunération et le rendement.
- Nous avons voté pour des propositions d'actionnaires ou contre des propositions de la direction dans les cas de mauvaise information sur la rémunération des cadres ou de lien inapproprié entre la rémunération et le rendement de l'entreprise.

QUELLES SONT NOS RÉALISATIONS?

- Plusieurs institutions financières auprès desquelles nous sommes intervenus en collaboration avec la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance ont volontairement ajouté un rapport de gestion sur la rémunération à l'information qu'elles présentent et certaines ont accru l'information sur la façon dont la rémunération est rajustée en fonction du risque.
- Une institution financière auprès de laquelle nous sommes intervenus en collaboration avec la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance s'est dotée d'une politique de récupération pour les octrois d'actions futurs en cas de présentation erronée frauduleuse de résultats financiers.
- Une institution financière auprès de laquelle nous sommes intervenus en collaboration avec la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance a mis en œuvre un nouveau programme de rémunération pour sa division de services bancaires d'investissement qui est conçu de façon à établir un lien direct entre la rémunération et le rendement à long terme et a adopté des exigences liées à la possession d'actions et une disposition de récupération visant les cadres supérieurs.
- Les sociétés auprès desquelles nous sommes intervenus en collaboration avec le CII ont apporté des améliorations en ce qui a trait à l'information sur la rémunération des cadres.
- Les résultats préliminaires de l'étude du CCBE soutiennent l'engagement.

Engagement autre que dans les secteurs clés

Bien que nos activités d'engagement soient concentrées sur nos secteurs clés, nous nous engageons également auprès de sociétés à l'égard d'autres facteurs ESG et réagissons aux occasions d'engagement lorsqu'elles surviennent.

GOVERNANCE

Nous veillons à ce que les questions de gouvernance clés soient soulevées parallèlement à nos activités d'engagement direct. Nous encourageons les sociétés à revoir et à mettre en œuvre, le cas échéant, les directives énoncées dans nos *Principes et directives de vote par procuration*. Exemple de nos exigences minimales, nous demandons que les administrateurs soient élus individuellement, selon un mode de scrutin à la majorité simple.

Nous avons présenté nos observations, directement et en collaboration avec l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et l'Association du Barreau de l'Ontario, concernant les révisions apportées aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière de gouvernance, de comités de vérification et d'information. Nous avons présenté des observations à la société directement, et en collaboration avec l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, sur les modifications proposées pour ce qui est de l'approbation des actionnaires par rapport à l'émission d'actions à effet dilutif en lien avec une acquisition.

PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

En janvier 2009, nous avons de nouveau pris part à une initiative en collaboration, coordonnée par l'intermédiaire du UN PRI Engagement Clearinghouse, portant sur le respect des exigences d'information du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte mondial est un engagement volontaire que prennent des sociétés à l'égard des aspects liés aux droits de la personne, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Dans le cadre de l'initiative, des lettres ont été envoyées à 103 signataires du Pacte mondial dans plus de 30 pays. Le groupe a envoyé des félicitations à 25 sociétés et a demandé à 105 autres d'améliorer l'information concernant leur engagement à l'égard du Pacte mondial. Les sociétés qui ne communiqueront pas leurs réalisations à ce chapitre seront radiées de la liste du Pacte.

En octobre 2008, nous avons participé à l'initiative d'engagement de Séoul par l'intermédiaire du UN PRI Engagement Clearinghouse afin d'encourager les sociétés qui n'ont pas encore adhéré au Pacte mondial à le faire. Le groupe a envoyé des lettres à plus de 9 000 sociétés qui composent les indices MSCI Monde, FTSE All-World et l'indice des marchés émergents SFI, leur demandant de se joindre à l'initiative. Jusqu'à maintenant, 64 sociétés ont adhéré au Pacte mondial des Nations Unies à la suite de l'initiative de Séoul.

MARCHÉS ÉMERGENTS

Depuis mars 2009, nous avons ajouté les actions sur les marchés émergents à la composition de notre portefeuille de placement. Leur pondération est de 5 pour cent. L'ajout d'actions sur les marchés émergents s'inscrit dans nos efforts en vue d'établir une composition

de l'actif qui donnerait le meilleur rendement dans un grand éventail de situations possibles en ce qui a trait aux conditions des marchés financiers, à l'économie et à la situation démographique. Nous intervenons maintenant auprès de sociétés dans les marchés émergents, par l'intermédiaire d'initiatives liées au CDP, à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives et au Pacte mondial des Nations Unies, conformément à nos objectifs d'engagement pour les secteurs des changements climatiques et des industries d'extraction. De plus, nous avons commencé à intervenir directement auprès de sociétés du secteur des industries d'extraction dans les marchés émergents en ce qui concerne les risques environnementaux et sociaux, notamment en demandant une information accrue sur les activités dans des pays à risque élevé, aux prises avec des problèmes de droits de la personne importants.

TABAC

Nous avons communiqué avec les sociétés dans lesquelles nous détenons une participation et dont les activités sont liées aux produits du tabac et leur avons demandé de présenter de l'information sur les mesures adoptées dans le cadre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé. L'objectif de la Convention est de protéger les générations présentes et futures contre les répercussions du tabagisme et de l'exposition à la fumée de tabac. Cette initiative constitue un important catalyseur pour le renforcement de la réglementation dans les pays émergents.

BIRMANIE

Conformément aux sanctions imposées à la Birmanie par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la *Loi sur les mesures économiques spéciales*, nous avons passé en revue notre portefeuille afin de vérifier que l'Office respecte les règlements. Dans le cadre de notre engagement dans le secteur des industries d'extraction, nous encourageons les entreprises exerçant leurs activités en Birmanie à tenir compte des risques de placement liés aux facteurs environnementaux et sociaux associés à leurs activités.

MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL ET ARMES À SOUS-MUNITIONS

En vertu de la *Politique en matière d'investissement responsable* de l'Office, les placements dans des sociétés qui ne se conforment pas à la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* sont interdits. Nous sommes intervenus directement auprès de sociétés internationales du secteur de l'aérospatiale et de la défense et avons fait appel à des recherches indépendantes afin de déterminer quelles sociétés ne répondaient pas aux exigences.

Nous continuons aussi de suivre la *Convention sur les armes à sous-munitions* (la Convention d'Oslo) et les mesures législatives adoptées par le Canada afin de nous assurer que les sociétés dont les activités ne sont pas conformes à la législation canadienne à venir relativement à la Convention d'Oslo sont exclues de notre portefeuille. Le 3 décembre 2008, plus de 100 pays, dont le Canada, ont signé la *Convention sur les armes à sous-munitions* à Oslo, en Norvège. La Convention d'Oslo interdit l'utilisation, la conception, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions. Nous avons procédé à l'examen de notre portefeuille et communiqué avec les sociétés pour vérifier si elles se conformaient à la Convention d'Oslo.

Vote par procuration

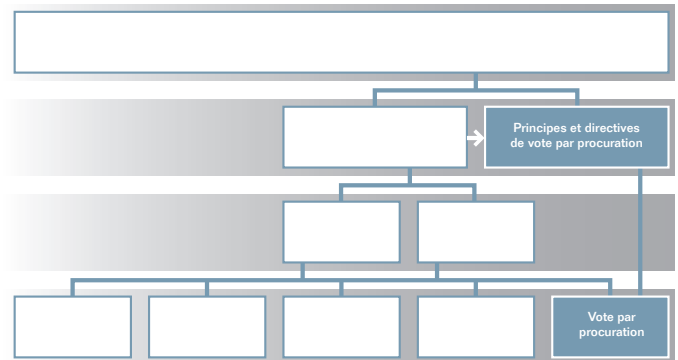
Les *Principes et directives de vote par procuration* de l'Office donnent une idée de la manière probable dont il votera à l'égard des questions soumises aux actionnaires. En général, nous appuyons les propositions qui habilite le conseil d'administration à agir au nom des actionnaires et qui réaffirment l'obligation qu'a la direction de rendre des comptes.

Nous étudions tous les points à l'ordre du jour des sociétés ouvertes dans lesquelles nous investissons. Nous transmettons les propositions à un expert au sein de l'équipe d'investissement responsable ou, de façon plus générale, au sein du service des Placements sur les marchés publics, au besoin. Lorsque des questions inédites ou controversées liées aux facteurs ESG surviennent, elles sont transmises à la haute direction.

L'Office affiche sur son site Web (www.oirpc.ca), après la tenue des assemblées de sociétés, la façon dont il a exercé ses droits de vote par procuration.

Examen annuel des *Principes et directives de vote par procuration* de l'Office

L'Office procède annuellement à l'examen de ses *Principes et directives de vote par procuration*. Le processus comprend la présentation d'information par l'équipe de placement responsable et un comité de la haute direction présidé par le président et chef de la direction. Un autre examen est mené par le comité de la gouvernance du conseil d'administration. L'ensemble du conseil procède ensuite à un examen final et donne son approbation.



Relevé des votes

Les points saillants de l'exercice des droits de vote par procuration de l'Office pour la période de vote par procuration 2009 sont présentés ci-dessous. On y trouve des exemples de l'exercice de nos droits de vote sur un ensemble de propositions de la direction et d'actionnaires.

Période de vote par procuration 2009 – Points saillants

- 3 070 assemblées
 - Canada – 555
 - États-Unis – 722
 - Ailleurs qu'en Amérique du Nord – 1 793
- 17 937 points à l'ordre du jour
- Vote contre la direction dans 15 pour cent des cas

Propositions de la direction

La plupart des points à l'ordre du jour aux assemblées d'actionnaires sont des propositions présentées par la société et ont trait à l'élection des administrateurs, à la nomination des vérificateurs et à d'autres questions auxquelles sont confrontés les conseils d'administration dans l'exercice normal de leurs fonctions.

Bien que nous soyons généralement pour les recommandations de la direction, le tableau suivant présente certains types de propositions de la direction à l'égard desquelles nous votons régulièrement contre.

Type de proposition de la direction	Votes contre	Raison pour ne pas appuyer la proposition
Adoption ou modification du régime de rémunération à base d'actions	449 propositions sur 1 076 (42 %)	Les régimes n'étaient pas conformes à nos lignes directrices, possiblement en raison de leur coût élevé, d'une trop grande dilution du capital ordinaire, de l'inclusion d'administrateurs ne faisant pas partie du personnel ou de l'octroi d'un pouvoir de modification trop important au conseil d'administration.
Adoption ou modification d'un plan de droit des actionnaires	53 propositions sur 94 (56 %)	Le plan ne conférait pas au conseil d'administration la capacité de réagir à une offre publique d'achat de manière à accroître la valeur pour l'actionnaire.
Augmentation du capital autorisé	43 propositions sur 76 (57 %)	Émission d'actions à effet dilutif sans preuve de l'existence d'un besoin spécifique de l'entreprise qui permettrait d'accroître la valeur pour l'actionnaire.
Élection d'un administrateur dont l'assiduité est insuffisante	63 abstentions ou votes contre en Amérique du Nord	L'administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration et des comités sans fournir de raisons valables.

Propositions d'actionnaires

Nous examinons les propositions d'actionnaires en fonction de chaque cas et nous sommes heureux de discuter avec les actionnaires de leurs propositions.

Durant la période de vote par procuration 2009, l'Office a exercé son droit de vote à l'égard de 763 propositions d'actionnaires. Au total, les propositions d'actionnaires ont constitué 4,3 % des propositions sur lesquelles nous avons voté, le reste représentant les propositions présentées par la direction.

Bon nombre de propositions d'actionnaires ont été retirées à la suite d'un engagement fructueux ayant poussé les sociétés à adopter des mesures en réaction aux propositions. Plusieurs de ces propositions étaient liées à des questions environnementales et sociales.

Nous votons pour des propositions qui visent à améliorer l'information et à réduire le risque pour la rentabilité à long terme.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de propositions d'actionnaires que nous avons examinées durant la période de vote par procuration 2008.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE APPUIE GÉNÉRALEMENT

Objet de la proposition	Votes pour	Raison générale pour appuyer la proposition d'actionnaire	Propositions notables	Raison pour ne pas appuyer certaines propositions spécifiques
Information accrue sur les risques environnementaux et sociaux et sur le rendement à cet égard	18 propositions sur 26 (69 %)	Une meilleure information permet aux investisseurs de mieux évaluer la stratégie et le rendement de l'entreprise à l'égard des facteurs environnementaux et sociaux pertinents sur le plan financier à long terme.	Apple Inc. Société aurifère Barrick Berkshire Hathaway ConocoPhillips Enbridge Inc. Home Depot	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou lorsque la société présentait déjà de l'information.
Adoption de normes en matière de responsabilité de l'entreprise et information à ce sujet (p. ex., droits de la personne)	16 propositions sur 31 (52 %)	Les sociétés qui adoptent et mettent en application des normes déontologiques élevées réaliseront probablement un meilleur rendement financier à long terme.	Chevron Corporation Citigroup Freeport-McMoRan Power Corporation du Canada Reynolds American	Nous n'avons pas appuyé les propositions trop normatives ou qui ne font que multiplier des initiatives déjà en place.
Élection des administrateurs au scrutin à la majorité simple	27 propositions sur 28 (96 %)	Le scrutin à la majorité simple donne aux actionnaires la possibilité de voter contre un administrateur. Si un candidat ne reçoit pas la majorité des suffrages exprimés, il ne devrait pas être élu comme administrateur.	D.R. Horton, Inc. First Energy Corp. Kohl's Corp. Pulte Homes Inc. Vornado Realty Trust	La politique ou le règlement de la société en ce qui a trait au scrutin à la majorité simple est acceptable.

Objet de la proposition	Votes pour	Raison générale pour appuyer la proposition d'actionnaire	Propositions notables	Raison pour ne pas appuyer certaines propositions spécifiques
Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction	17 propositions sur 28 (61 %)	Les différentes responsabilités des deux postes exigent des leaders différents.	Bank of America Corp. CVS Caremark Corp. Exxon Mobil Corp. Pulte Homes Inc.	La société a nommé un administrateur indépendant comme administrateur principal, dont les fonctions sont clairement définies.
Libéralisation du renouvellement du conseil d'administration	17 propositions sur 25 (68 %)	Les conseils d'administration renouvelables par tranches rendent plus difficile le remplacement des administrateurs et il n'est pas possible de remplacer tous les membres du conseil à la fois. Nous votons contre les conseils d'administration renouvelables par tranches si les candidats sont présentés par liste.	Analog Devices Inc. Deere & Co. Pulte Homes Inc.	Nous votons pour le renouvellement d'un conseil d'administration par tranches si les candidats sont élus individuellement et peuvent être destitués par un vote à la majorité simple.
Réduction des exigences liées au scrutin à la majorité qualifiée	10 propositions sur 11 (91 %)	Les exigences liées au scrutin à la majorité qualifiée sont source d'inégalités entre les actionnaires et limitent les droits des actionnaires minoritaires.	Bristol-Myers Squibb Co. Macy's Inc. Eli Lilly Co.	La seule exigence de la société en matière de scrutin à la majorité qualifiée protège les actionnaires plutôt que la direction.
Modification des articles, règlements ou statuts afin de donner le droit aux actionnaires de demander la tenue d'assemblées extraordinaires	47 propositions sur 47 (100 %)	Comme au Canada, les actionnaires détenant un pourcentage déterminé d'actions devraient avoir le droit de demander la tenue d'assemblées extraordinaires.	Bank of America Corp. CVS Caremark Corp. FirstEnergy Corp. Qwest Communications International	Sans objet.

TYPES DE PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES QUE L'OFFICE N'APPUIE GÉNÉRALEMENT PAS

Objet de la proposition	Raison pour ne pas appuyer la proposition
Périodes minimales de rétention et de possession des actions pour les cadres	Bien que nous appuyions généralement les exigences minimales de possession d'actions, ces propositions, en plus d'être trop normatives, ont été présentées à l'assemblée de sociétés déjà dotées de lignes directrices en matière de possession d'actions pour les cadres.
Propositions trompeuses	Ces propositions semblent progressistes, mais, en réalité, nuisent aux efforts des sociétés en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques et aux autres facteurs ESG. Elles sont souvent trop normatives et peuvent entraîner des coûts importants par rapport aux avantages potentiels.
Propositions de se constituer en société à nouveau dans un autre État	Les avantages qui peuvent découler de ces propositions sont inférieurs aux coûts qui y sont liés; ces propositions peuvent avoir une incidence négative sur les activités de la société, des améliorations pouvant être apportées à la gouvernance sans qu'il soit nécessaire de se constituer en société à nouveau.

Recherche et intégration

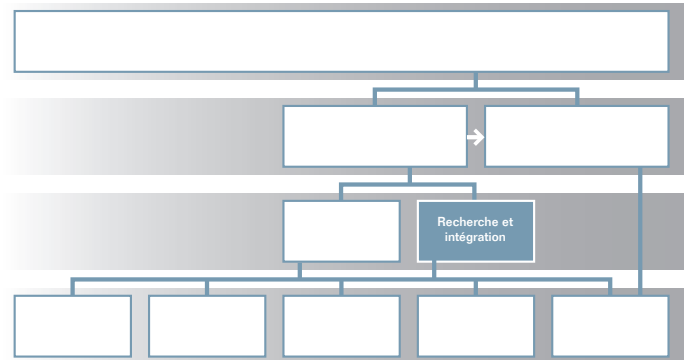
L'Office intègre, s'il y a lieu, les facteurs ESG à ses décisions de placement pour toutes les catégories d'actif de son portefeuille.

En ce qui a trait aux actions de sociétés ouvertes, l'équipe d'investissement responsable de l'Office participe régulièrement à des réunions avec nos analystes en recherche et nos gestionnaires de portefeuille pour discuter des risques et des occasions liés aux facteurs ESG et de leur incidence sur le rendement global de l'entreprise.

Pour nos placements sur les marchés privés et nos placements immobiliers, les facteurs ESG sont évalués, le cas échéant, dans le cadre du processus de vérification préalable, et un suivi est effectué pendant toute la durée du placement.

Soutien à la recherche

Nous croyons que l'analyse des placements doit tenir compte des facteurs ESG dans la mesure où ils influent sur le risque et le rendement à long terme. Une meilleure analyse nous permet de concentrer notre engagement sur des enjeux et des sociétés qui amélioreront probablement le rendement à long terme de notre portefeuille. Par conséquent, nous sommes à l'affût, en collaboration avec d'autres investisseurs et dans le cadre d'un dialogue direct avec des courtiers en valeurs mobilières, de recherches effectuées par des tiers intégrant les facteurs ESG importants à long terme, et encourageons de telles recherches.



Nous reconnaissons que l'intégration des facteurs ESG dans le processus de placement est encore au stade initial. Les données sur les facteurs ESG sont plus rares et moins uniformes que les recherches sur les données financières traditionnelles. Des recherches plus approfondies doivent être réalisées sur l'incidence des facteurs ESG sur le rendement des entreprises à long terme ainsi que sur le lien entre certains de ces facteurs et le rendement financier.

De 2006 à 2008, l'Office a contribué activement à l'Enhanced Analytics Initiative (EAI, initiative analytique améliorée), une collaboration internationale entre propriétaires et gestionnaires d'actif visant à encourager l'intégration des facteurs ESG dans la recherche sur les placements. À la fin de 2008, l'EAI a fusionné avec les PIR NU pour donner naissance au Enhanced Research Portal, qui a comme objectif d'élargir la portée de l'EAI afin que les investisseurs puissent avoir plus facilement accès à la recherche sur les facteurs ESG.

En perspective

Malgré les défis qui ont marqué l'exercice 2009 pour ce qui est des placements à la suite de la crise financière mondiale, nous avons réalisé d'importants progrès dans l'utilisation de l'engagement, notamment l'exercice de nos droits de vote par procuration, en vue d'améliorer l'information et la gestion des facteurs ESG par les entreprises au sein de notre portefeuille.

Nous sommes conscients que la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'investissement responsable est un processus évolutif et qu'il reste beaucoup à faire. Conséquemment, nous avons poursuivi nos efforts en matière d'investissement responsable et le développement de nos activités d'engagement au cours de la dernière année.

Nous continuerons à orienter nos activités d'investissement responsable en fonction des PIR NU et intensifierons nos efforts en vue d'en réaliser les six principes. Nous continuerons également à revoir et à réviser notre *Politique en matière d'investissement responsable* et nos *Principes et directives de vote par procuration*.

Nous continuerons aussi à consacrer des ressources et à participer à des activités en collaboration soutenant l'amélioration des recherches sur l'importance des facteurs ESG. L'amélioration des recherches et de l'information présentée par les sociétés accroîtra notre capacité à cibler notre engagement et à tenir compte des facteurs ESG dans nos pratiques de placement.

Enfin, nous continuerons à jouer un rôle de leader, par la participation à des groupes du secteur et à des initiatives en collaboration avec d'autres investisseurs, dans la promotion de notre compréhension de l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier à long terme des entreprises. En particulier, nous continuerons à promouvoir les PIR NU pour fournir un cadre solide à la mise en œuvre de pratiques d'investissement responsable à l'échelle internationale.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur les initiatives en collaboration auxquelles participe l'Office, nous vous invitons à consulter le site Web de chacune.

- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance : www.ccg.ca
- Carbon Disclosure Project : www.cdproject.net
- Council of Institutional Investors : www.cii.org
- Initiative pour la transparence dans les industries extractives : www.eitransparency.org/fr
- International Corporate Governance Network : www.icgn.org
- Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite : www.piacweb.org/fr/index/html
- *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies : www.unpri.org/principles/french.php

Pour connaître les plus récents développements en ce qui a trait à l'investissement responsable à l'Office, veuillez consulter la section à cet effet sur son site Web (www.oirpc.ca).

L'Office invite le public à lui faire part de son opinion. Veuillez envoyer vos commentaires au service des Communications et relations avec les intéressés, à l'adresse csr@cpiib.ca.